

SUD éducation 62

71 bis rue Roger Salengro
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY

Comptes annuels

**Exercice du 01/09/2023 au
31/08/2024**

Compte de Résultat

Ecritures générées du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Date d'opération)
pour toutes les lignes

Charges (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1	Produits (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
- Achats de marchandises	22,00	120,00	- Ventes de marchandises		
- Variation de stocks			- Production vendue (biens et services)		-46,00 €
- Achats d'approvisionnement	50,00	26,00	- Travaux & Etudes		
- Variation de stocks (approvisionnements)			- Production stockée		
- Autres charges externes *	5350,00	7295,00	- Production immobilisée		
- Impôts, taxes et versements assimilés			- Subventions d'exploitation		
- Rémunérations du personnel			- Autres produits (2)	13 552,00 €	14 278,00 €
- Charges sociales (et autres charges de personnel)			Produits financiers (2)	110,00 €	
- Dotations aux amortissements					
- Dotations aux dépréciations					
- Dotations aux provisions					
- Autres charges	4621,00	1712,00			
- Charges financières					
Total I	10043	9153	Total I	13662	14232
Charges exceptionnelles (II)	8982,00	902,00	Produits exceptionnels (2) (II)	2853,00	1342,00
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I + II + III)	19024	10055	Total des produits (I + II)	16515	15573
Solde créditeur : bénéfice		5518,00	Solde débiteur : perte (3)	2 510,00 €	
0,00	19024	15573	0,00	19024	15573
* Y compris :			(2) Dont reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements)		
- redevances de crédit-bail mobilier			(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		
- redevances de crédit-bail immobilier					

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

0) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 62 publie pour la 7ème fois ses états financiers pour l'exercice 2023-2024 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable s'étend du 1 Septembre au 31 Août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01

1) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

2) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges. Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte "charges à payer".

3) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2023-2024 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	13 552,00 €
Reversement de cotisations	
Produits exceptionnels	2853,00
Autres Produits d'Exploitation perçus	
Produits financiers	
Total des Ressources	16 515,00 €

4) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local. La grille de cotisation est disponible sur notre site.

5) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION dont 0,94 ETP ont été utilisés par notre syndicat en 2023-2024.

6) AFFECTATION

Le résultat 2023-2024 sera porté en réserves générales.

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2023	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2024
Fonds de solidarité	10670,66		265,35	10936,01
Réserve	30190,14	19024,38	16514,25	27217,26
Résultat de l'exercice (excédent)				
Total des provisions	40860,80			38153,27

7) ETAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	30 190,14 €	0,00 €	0,00 €	27 217,26 €
Report à nouveau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 009,00 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	265,35 €	0,00 €	0,00 €

8) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES 62. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe de 2 € par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier.

Le syndicat est affilié à la fédération SUD éducation. A ce titre il verse une cotisation annuelle de 33 % des cotisations perçues sur la base d'une grille fédérale qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier.